

DECRET N° 2010-346 DU 18 JUILLET 2010

portant nomination du Président et des Membres du
Conseil d'Administration du Bureau Béninois du Droit
d'Auteur et des Droits Voisins (BU.BE.DR.A.).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 91-006 du 25 février 1991 portant Charte Culturelle en République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la loi n° 2005-30 du 10 avril 2006 relative à la protection du droit d'auteur et des droits voisins en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-305 du 18 juin 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2009-243 du 09 juin 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;
- Vu** le décret n° 2007-115 du 09 mars 2007 portant approbation des Statuts du Bureau Béninois du Droit d'Auteur et des Droits Voisins (BU.BE.DR.A.) ;
- Sur** proposition du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 juillet 2010 ;



DE C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration du Bureau Béninois du Droit d'Auteur et des Droits Voisins, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Nounagnon Jean-Pierre **HOUNTIN KIKI**, représentant les auteurs et compositeurs de musique traditionnelle ;
- Monsieur Fagbédji Marius **MISSIHOUN**, représentant les auteurs et compositeurs de musique moderne ;
- Monsieur Florent Eustache **HESSOU**, représentant les écrivains, critiques littéraires et auteurs dramatiques ;
- Monsieur Claude **PAQUI**, représentant les artistes interprètes ou exécutants d'œuvres dramatiques et de la danse ;
- Monsieur Claude **BALOGOUN**, représentant les réalisateurs et metteurs en scène ;
- Monsieur Akouègnon Prosper **GOGOYI**, représentant les producteurs d'œuvres de l'esprit ;
- Monsieur Césaire **AGOSSA**, représentant les organismes de radiodiffusion ou de télévision ;
- Monsieur Yaya **LAWANI**, représentant les architectes ;
- Monsieur Souleymane **SALAOU**, représentant les artistes interprètes ou exécutants de musique ;
- Monsieur Eloi Virgile **AMOUSSOU**, Directeur des Ressources Financières et du Matériel, représentant le Ministre chargé de la Culture ;
- Maître Auguste René **ALI YERIMA**, Conseiller Technique Juridique, représentant le Ministre chargé des Finances ;
- Maître Désiré H. **AÏHOU**, Directeur de la législation, de la codification et des Sceaux, représentant le Ministre chargé de la Justice ;
- Monsieur François M. **ADANDE**, Directeur du Centre National de la Propriété Industrielle, représentant le Ministre chargé de l'Industrie ;
- Monsieur Romain **DJOFFON**, délégué du personnel du BU.BE.DR.A.



Article 2 : Monsieur **Nounagnon Jean-Pierre HOUNTIN KIKI**, titulaire de droit d'auteur, représentant les auteurs et compositeurs de musique traditionnelle est nommé, conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts, Président du Conseil d'Administration du Bureau Béninois du Droit d'Auteur et des Droits Voisins (BU.BE.DR.A.).

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles du décret n° 2008-263 du 19 mai 2008 portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration du BUBEDRA, prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 juillet 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



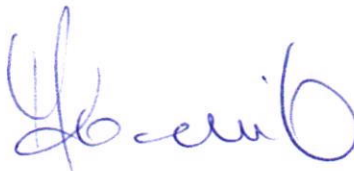
Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de la Culture, de
l'Alphabétisation et de la Promotion
des Langues Nationales,



Galiou D. SOGLO

Ampliations : PR 6 AN 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MECPDEPPCAG 4 MEF 4 MCAPLN 4 AUTRES MINISTERES 27 SGG 2 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 DCONGB-DGCST-INSAE-IGE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 BUBEDRA 1 JO 1

5 B